

MEYSSAC FOIRE A LA BROCANTE/VIDE-GRENIER
DIM 14 JUILLET 2019 **INFORMATIONS EXPOSANTS**

NB : Conservez plan, numéro et lettre d'emplacement
Ils vous seront demandés à l'entrée le jour de la manifestation.

- Les emplacements sont de 3m linéaires; leur attribution se fait par ordre de réception des dossiers.
- La participation aux frais d'organisation est de **15 €** (sauf Sect. H, sous halle:17 €).
- Tout emplacement réservé et inoccupé à 9h30 sera considéré comme disponible.
- Les véhicules en journée ne peuvent pas rester à proximité.

Nous vous adressons ci-joint le plan des emplacements et les formulaires d'inscription.



1 Déterminez votre emplacement, et contactez :
Guy LEFEBVRE au N° 06 52 50 87 58



2 Puis faites nous parvenir

- 1) votre **fiche d'inscription** avec la Référence de l'emplacement accordé par téléphone
- 2) votre **règlement**
à l'ordre de « Meyssac Collonges Tennis »

3) l'**autorisation de Mairie** renseignée + **photocopie d'un document d'identification avec photo** (carte d'identité, permis.. etc ...) pour les **Non Professionnels**.

- Pour les **Professionnels** : le **numéro d'inscription au Registre du Commerce** (Patentés).

Important :

- Une semaine après contact téléphonique, et sans réception du dossier d'inscription, l'emplacement sera **considéré comme libre**.
- Une réservation sans règlement, non entièrement remplie ou non signée ne sera pas acceptée.



Un emplacement attribué et réglé n'est pas remboursable.

BROCANTE VIDE-GRENIER MEYSSAC du 14/07/2019

Meyssac Collonges Tennis

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne morale (Professionnels)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Assoc^o/(Raison sociale) :

N° Registre du commerce/des métiers.....

de dont le siège est (adresse):

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

.....CP Ville

Tél. Email

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le :

..... par à

(JOINDRE COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE)

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur : - Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à **le**

Signature :

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre des vendeurs remis au maire de la commune d'organisation.

Ci-joint le règlement **15€ X** emplacement(s) =€

En : Chèque / Espèces (rayer) **Coupon à découper et à renvoyer à :**

Guy Lefebvre, Champs d'Auvergne, 19500 Meyssac

